11.10.2017 – 13:54 Uhr

Course de Formule E en ville de Zurich - L'ACS salue la décision positive du Conseil municipal zurichois

Berne (ots) -

Vendredi passé, le Conseil municipal zurichois a octroyé l'autorisation générale pour l'organisation d'une course de Formule E en ville de Zurich. Il a ainsi posé l'élément de base qui permettra d'organiser, le 10 juin 2018 et après une pause de 63 ans, la première course en circuit de Suisse. L'Automobile Club de Suisse ACS salue cette décision et félicite l'association «Verein E-Mobil Zürich» pour cette importante victoire d'étape.

L'autorisation générale est une importante victoire d'étape pour l'association «Verein E-Mobil Zürich». L'ACS félicite cette association pour l'obtention de ce jalon de référence. Une trop grande euphorie n'est malheureusement pas encore de mise, car avant la réalisation effective de la première course de Formule E en Suisse et de son programme cadre «more than race», le 10 juin 2018, il faudra remplir plusieurs conditions posées par la ville, qui seront régies dans le cadre d'une autorisation détaillée au printemps 2018. De plus, le Canton de Zurich doit lui aussi autoriser cette première édition de course en circuit de Formule E.

L'ACS se réjouit que le secrétariat de l'association «Verein E-Mobil Zürich» continue à être accueillie dans les locaux de la section zurichoise de l'ACS et souhaite aux membres de l'association beaucoup d'autres succès d'étape ainsi qu'une brillante réalisation de cet événement historique du sport automobile.

L'Automobile Club de Suisse (ACS) a été fondé le 6 décembre 1898 à Genève. Son objectif est d'unir les automobilistes pour défendre leurs intérêts en matière de politique des transports, d'économie, de tourisme, de sport ainsi que dans tout autre domaine en rapport avec l'automobile, tel que la protection des consommateurs et de l'environnement. L'ACS voue une attention particulière à la législation sur la circulation routière et à son application. Il s'engage en faveur de la sécurité routière.

Contact:

Pour de plus amples renseignements:
Fabien Produit, Secrétaire général ACS, Tél. 031 328 31 17

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003636/100807896 abgerufen werden.